

Face au lycée Blanquer, S'informer, agir, se mobiliser

*Réunions organisées par la section académique du SNES-FSU
les mercredi 10, jeudi 11 et vendredi 12 octobre 2018*

Documents

- Tract : la classe de 2de générale et technologique
- Tract : le cycle terminal général
- Tract : le cycle terminal technologique
- Listes des questions à poser aux chefs d'établissement lors des réunions
- Les nouveaux programmes : communiqué et projets
- Suppressions de postes : communiqué/intox-désintox
- Spécial élections professionnelles : activer sa boîte mail académique, CAP, CT à quoi sert le vote ?



Section académique du SNES-FSU – s3ver@snes.edu - 01 41 24 80 56

Sections départementales

SNES-FSU 78 : snes78@versailles.snes.edu - 07 56 85 58 96

SNES-FSU 91 : snes91@versailles.snes.edu - 06 88 98 42 14

SNES-FSU 92 : snes92@versailles.snes.edu - 07 60 40 31 66

SNES-FSU 95 : snes95@versailles.snes.edu - 06 07 42 37 74

Tronc commun

Français	4h	
Hist-Géo	3h	
LVA et LVB (enveloppe globalisée)	5h30	
SES	1h30	
Maths	4h	
Phys-Chimie	3h	
SVT	1h30	
EPS	2h	
EMC	18h (soit 0h30)	annualisation + classe entière
Sciences. numériques et technologiques	1h30	Qui s'en charge ?

Enseignements optionnels (2 au plus) :

Ils remplacent les enseignements de détermination / Ils sont facultatifs

1 option générale (3h)	1 option technologique (1h30)
Latin (peut être en plus de l'option générale)	Management et gestion
Grec (peut être en plus de l'option générale)	Santé et social
3ème langue vivante	Biotechnologies
Arts (au choix)	Sciences et laboratoire
EPS	Sciences de l'ingénieur
	Création et innovation technologiques
	Création et culture-design

Marge d'autonomie :12h/div/sem

- les dédoublements
- les options
- l'AP
- l'orientation
- le tutorat

L'accompagnement au choix de l'orientation : 54h (attribuées à l'élève et non à l'établissement)

**On y mettra n'importe quoi : de la séance d'information aux visites d'entreprise !
Que devient l'expertise des PsyEN ?**

Tronc commun :

fin des séries, tous les élèves sont groupés sans distinction

	PREMIERE	TERMINALE
Français (1ère) Philosophie (terminale)	4h	4h
Hist-Géo	3h	3h
Enseignements scientifiques (flou)	2h	2h
LV1 et 2	4h30	4h
EPS	2h	2h
EMC	18 h annualisées	18 h annualisées

Enseignements de spécialité :

3 en première, 2 en terminale (parmi les 3 de première)

		PREMIERE	TERMINALE
Hist-géo, géopolitique et sciences politiques	Qui s'en charge ?	4h	6h
Humanités, littérature et philosophie	Qui s'en charge ?	4h	6h
SES		4h	6h
Langues, littératures et cultures étrangères		4h	6h
Littérature et LCA		4h	6h
Mathématiques		4h	6h
Numérique et sc info	Qui s'en charge ?	4h	6h
Physique-Chimie		4h	6h
SVT		4h	6h
Sciences de l'ingénieur		4h	6h
Arts (au choix)		4h	6h

En gras, les enseignements de spécialité qui doivent être accessibles dans un « périmètre raisonnable » (note de service du 5 septembre 2018)

Les autres enseignements devront faire l'objet d'une carte académique

Enseignements optionnels (1 seul possible / 3h) :

LV3/ EPS/ ARTS (arts plastiques/ cinéma-audiovisuel/danse)/Latin-Grec (peut-être en plus de l'option)

**Marge d'autonomie : 8h/semaines/division
les dédoublements**

Les options

L'accompagnement personnalisé

Le tutorat

Le calendrier académique

- 7 novembre : remontée des choix de spécialités par les établissements
- 27 novembre : groupe de travail académique sur la carte des spécialités (obtenu par le SNES-FSU académique)
- 17 janvier : CTA (comité technique académique) : examen des moyens et de la carte des formations.



**Cycle terminal voie technologique
rentrée 2019 pour les 1^{ère}
Rentrée 2020 pour les terminales**

Tronc commun :

Français (1ère)	3h
Philosophie (terminale)	2h
Hist-Géo	1h30
Mathématiques	3h
LV1 et 2 dont 1h d'enseignement technologique	4h
EPS	2h
EMC	18 h annualisées

Marge d'autonomie/division/semaine

STMG : 8h, ST2S : 10H, STI2D/ST2A/STL : 14h

Pour financer : les dédoublements, l'AP, les options, le tutorat

Enseignements de spécialité par séries :

Séries	Enseignements	première	Enseignements	terminale
ST2S	Physique-Chimie pour la santé	3h	-	-
	Biologie et physiopathologie humaines	5h	-	-
			Chimie, biologie et physiopathologie humaines	8h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7h	Sciences et techniques sanitaires et sociales	8h
STL	Physique-Chimie et mathématiques	5h	Physique-Chimie et mathématiques	5h
	Biochimie-biologie	4h	-	-
	Biotechnologie ou sc physi et chim en laboratoire	9h	-	-
	-	-	Bioch-bio Biotechnologie ou sc phys et chim en labo	13h

	Enseignements	première	Enseignements	Terminale
STD2A	Physique-chimie	2h	-	-
	Outils et langages numériques	2h	-	-
	Design et métiers d'art	14h	Analyse et méthodes en design	9h
			Conception et création en design et métiers d'art	9h
STI2D	Innovation technologique	3h	-	-
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9h	-	-
	-	-	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec un enseignement spécifique (AC/EE/SIN/Innovation technologique et éco-conception)	12h
	Physique-Chimie et mathématiques	6h	Physique-Chimie et mathématiques	6h
STMG	Sciences de gestion et numérique	7h	-	-
	Management	4h	-	-
	-	-	Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique (gestion et finance/ Marketing/ RH et communication/ Syst d'information et de gestion)	10h
	Droit et économie	4h	Droit et économie	6h

Enseignements optionnels (1 seul possible / 3h) :

Au choix du candidat, deux enseignements au plus parmi : Arts; Éducation physique et sportive

Sur les spécialités par bassins :

- Quelle logique présidera au choix des spécialités ? Préservation de l'existant ? Conservation des postes ?
- Comment allez-vous calibrer les groupes de spécialité ?
- Les trinômes et les binômes détermineront-ils les groupes classe ?
- Est-il déjà prévu que nos spécialités seront mutualisées avec d'autres établissements ? Lesquels ? Pour quelles spécialités ?
- Devra-t-on compter avec les établissements privés ?
- Les élèves devront-ils recourir à l'enseignement à distance pour certaines spécialités ?
- Proposerons-nous la spécialité SI ? /Proposerons-nous la spécialité SVT ?/...
- Quels impacts pour l'offre de LV dans notre établissement ?
- Quand nos élèves et leurs familles seront-ils informés de l'offre locale ?

En 2^{nde}

- Quels enseignements optionnels vont être proposés dans notre établissement ?
- Sur quels moyens vont-ils être financés ?

Sur les trinômes de première et les binômes de terminale (anciennement doublettes et triplettes) :

- Qui va déterminer les trinômes possibles dans notre établissement ?
- Les élèves devront-ils suivre certains binômes ou trinômes à cheval sur plusieurs établissements ? Avez-vous déjà envisagé les implications en termes d'emploi du temps (demi-journée bloquée pour les spécialités par exemple...)?

Sur la voie technologique :

- STI2D et STMG : Puisque les spécialités n'existent plus en première, au profit d'un tronc commun, cela va-t-il avoir des conséquences sur les postes ?
- Puisqu'il y a une diminution des heures de « marge », va-t-on pouvoir conserver les groupes à effectifs réduits ?
- Comme la transformation des enseignements technologiques d'exploration en options facultatives risque de détourner les flux d'élèves des séries technologiques, est-il prévu des dispositifs pour aiguiller les élèves dans ces séries ? Sur quels moyens ?

DNL

- Les classes européennes » (DNL) seront-elles maintenues dans l'établissement ?
- Si oui, y aura-t-il des moyens spécifiques attribués pour cet enseignement ?

Sur les enseignements optionnels :

- Conservera-t-on l'enseignement optionnel LV3 ? l'enseignement optionnel LCA ?... Les heures seront-elles prises sur la marge de l'établissement ? Cela empêchera-t-il la mise en place de groupes (en sciences par exemple) ? Avez-vous déjà anticipé des dédoublements ou des enseignements optionnels susceptibles de disparaître ?
- En seconde, comment cela se passera-t-il pour les heures d'arts appliqués ? Seront-elles aussi financées sur la marge de l'établissement / L'établissement bénéficiera-t-il de moyens supplémentaires ?

Sur les « nouvelles « disciplines » :

- Qui prendra en charge la discipline : « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » ?
- Qui prendra en charge la discipline : « Humanités, littérature et philosophie » ?
- Qui prendra en charge la discipline : « Numérique et sciences informatiques » ?
- Quelle logique présidera au choix : le maintien des postes ?

Sur l'EMC :

- Sera-t-il toujours à effectifs réduits ?
- Sera-t-il semestrialisé ?

Sur l'AP :

- Qu'en est-il de l'AP ? Dans vos marges d'autonomie combien d'heures pensez-vous réserver à l'AP ? Cela empêchera-t-il la mise en place de groupes en sciences par exemple ?

Sur l'Accompagnement au choix de l'orientation :

- Envisagez-vous les 54h préconisées ou moins ?
- Quelles modalités (cours ? Salons ? Associations...) ?
- Qui l'assurera (surtout dans le général si les groupes classes ont quasiment disparu) ?



Projets de nouveaux programmes : lever le voile

Le SNES-FSU s'est procuré par diverses sources les projets écrits par les groupes d'élaboration des projets de programmes (GEPP) du Conseil supérieur des programmes (CSP).

Il met ces textes à disposition de la profession. Ces documents sont en cours de finalisation par le Conseil supérieur des programmes : ce ne sont donc pas les versions validées par le CSP, qui seront transmises au ministère dans le courant du mois et feront ensuite l'objet de consultations des organisations syndicales et de la profession (enquête en ligne) en novembre. Plusieurs d'entre eux posent des problèmes de fond et de faisabilité. Les programmes des nouveaux enseignements transversaux interrogent : qui va enseigner ces nouvelles "disciplines" ? Quelles incidences sur le service des enseignants ?

Le SNES-FSU mettra en ligne dans les jours qui viennent de premiers éléments d'analyse. Nous invitons les collègues à nous faire part de leurs remarques et analyses : contenus@snes.edu

Téléchargez les projets de programme : <https://www.snes.edu/Projets-de-programmes-du-lycee-lever-le-voile.html>

Programmes : Pourquoi le SNES-FSU ne se rendra pas à la convocation du CSP

Le SNES-FSU est convoqué par le CSP le vendredi 5 octobre après-midi. Alors que les associations de spécialistes sont actuellement reçues sur les projets de programmes, l'ordre du jour de la réunion avec le SNES-FSU n'est toujours pas défini. Notre demande de pouvoir accéder à des documents écrits pour préparer cette entrevue a reçu une fin de non-recevoir. Le SNES-FSU, syndicat majoritaire du second degré, fort de sa représentativité et de son expertise sur les contenus et les pratiques d'enseignement, avait demandé à être reçu par les groupes d'élaboration des projets de programme (GEPP), afin de faire valoir ses réflexions et ses éventuelles remarques ou propositions.

Les projets de programmes semblent relever pour le CSP d'une sorte de secret d'État. Il serait donc préférable de travailler dans l'urgence durant quelques semaines de fin octobre à novembre les productions de la quarantaine de GEPP ? Quelle qualité faut-il attendre de ce processus ? Nous avons vécu une situation similaire avec les programmes de Seconde en 2009-2010, textes médiocres car travaillés dans des délais courts. Ces mêmes délais nous sont de nouveau imposés, mais cette fois-ci pour deux niveaux (Seconde et Première) au lieu d'un. C'est inacceptable.

Le SNES-FSU dénonce des méthodes et un calendrier incompatibles avec l'élaboration de programmes de qualité au service des élèves, mais aussi de la société dans laquelle ils seront amenés à s'insérer dans leur vie personnelle, professionnelle et de citoyens. Les contenus des enseignements doivent être conçus pour permettre l'acquisition d'une culture commune : ils doivent s'articuler entre disciplines et au long des trois années du lycées, être exigeants tout en étant réalisables dans les horaires impartis. Le SNES-FSU demande aussi que les collègues soient consultés selon des modalités et une temporalité qui leur permettent une réflexion collective et un travail de fond.

Des programmes de qualité demandent du temps, de la réflexion, du débat, de la démocratie. Le fonctionnement actuel du CSP ne le permet pas

Suppressions de postes, les intox du gouvernement

Pour tenter de justifier l'injustifiable, le gouvernement n'hésite pas à user et abuser de contre-vérités. Les éléments de langage du gouvernement ne résistent pas bien longtemps à la confrontation avec le réel.

- l'argument de la baisse démographique

Olivier Dussopt, secrétaire d'État en charge de la Fonction Publique : « *Il y a un choix qui est fait de mettre des moyens sur l'éducation nationale et de tenir à la fois compte de la démographie scolaire, qui se traduit par une diminution des effectifs notamment dans le secondaire et de réorganiser l'administration.* »

FAUX

—> En cette rentrée, 26000 élèves supplémentaires sont arrivés dans les collèges et lycées.

A la prochaine rentrée, ce sont **près de 32 000 élèves supplémentaires** qui sont attendus dans le Second degré. Et l'augmentation des effectifs va continuer : **de 2006 à 2012, la France a connu un nouveau « baby boom » avec plus de 800 000 naissances par an**, soit davantage que le baby-boom des années 2000 déjà bien mal anticipé par les gouvernements successifs. **La première cohorte est aujourd'hui en 5^e et jusqu'en 2023, le collège va donc voir ses effectifs augmenter.** Quant au lycée, il va voir ses effectifs exploser à partir de 2021, avec l'arrivée de la génération 2006.

Ne pas prendre la mesure cette augmentation des effectifs largement prévisible relève d'une forme de faute politique et d'une provocation envers les personnels et les familles

- La réforme du lycée montre son vrai visage

Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale « *Notre réforme du lycée va nous permettre d'avoir des classes de 25 élèves et pas 35. Nous n'aurons plus des séries littéraires à 15 élèves, et de l'autre côté, des classes scientifiques à 35. Avec les cours communs qui occuperont la moitié du temps des élèves, ces derniers seront mieux répartis* ».

Au-delà de la contre vérité sur le nombre d'élèves par classe en série L, Jean-Michel Blanquer dévoile donc, pour qui en doutait encore, le réel objectif de la réforme du lycée. **Regrouper les élèves au sein d'un tronc commun, ce qui permet de faire des économies évidentes en plaçant des élèves dans des divisions de 35 élèves (ou plus) quelle que soient les spécialités.** Ajouté à la logique de réseau qui semble prévaloir dans l'organisation des enseignements de spécialité, le vrai visage de la réforme du lycée apparaît : une réforme à la fois budgétaire et idéologique.

- Le retour du « travailler plus pour gagner plus »

Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale « *Le volume d'enseignement sera évidemment maintenu à travers le recours aux heures supplémentaires* », le Ministre ajoutant la possibilité d'imposer une 2^e heure supplémentaire aux enseignants du 2^d degré.

Le Ministre de l'Éducation Nationale s'inscrit ainsi dans la droite lignée de la politique sarkozyste qui consistait à valoriser le "travailler plus pour gagner plus", ce qui n'est pas si étonnant quand on se rappelle que Jean-Michel Blanquer était le directeur de la DGESCO, donc le numéro deux du Ministère durant cette période. **Mais le « travailler plus pour gagner plus » est aux antipodes des réalités de l'éducation nationale** : le recours aux HSA n'est qu'un leurre de rémunération supplémentaire. Et surtout, c'est méconnaître profondément la réalité du temps de travail des enseignants que de croire que le recours aux HSA sera aisé : selon une enquête de la DEPP, et comme l'a montré le SNES-FSU, **les personnels travaillent déjà près de 42h53 par semaine**. **Prétendre vouloir encore alourdir la charge de travail est insultant !** Une réelle revalorisation passe notamment par le **dégel du point d'indice**



en grève le 12 novembre

snés
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

U
F.S.U.
ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Communiqué du SNES-FSU 19/09

2600 suppressions de postes dans le second degré, c'est non !

Jean-Michel Blanquer renoue avec les bonnes vieilles recettes héritées de ses années Sarkozy. Après avoir annoncé, lundi, la suppression de 1800 postes dans l'Éducation nationale, nous apprenons que ce solde cachait la réalité du nombre de suppressions dans le second degré : 2 600 postes y disparaîtront en 2019 par redéploiement entre premier et second degré.

Jean-Michel Blanquer a joué sur la présentation des chiffres pour dissimuler l'ampleur des coupes dans les lycées et les collèges qui vont contribuer à une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des enseignants.

L'augmentation annoncée du budget de l'Éducation nationale de 830 millions d'euros, inférieure à l'inflation, entérine cette suppression de postes et fait des lycées et collèges les contributeurs majeurs à la réduction des dépenses publiques.

Le SNES-FSU exprime sa colère et son incompréhension devant de telles remises en cause et demande au gouvernement de renoncer à ce projet.

D'ores et déjà, le SNES, avec la FSU, prend contact avec les organisations syndicales de l'éducation pour construire une riposte rapide.



Communiqué : 25/09/2018

Éducation nationale : grève le 12 novembre !

C'est avec consternation et incompréhension que les organisations syndicales FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT ont découvert les annonces budgétaires pour l'année 2019 enterrant de fait la priorité à l'Éducation nationale.

Avec 2 650 postes d'enseignant-es et 400 de personnels administratifs supprimés, c'est une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des personnels qui est programmée.

Cela n'est pas compatible avec l'ambition d'un enseignement de qualité et d'une plus grande égalité de réussite, ni d'une bonne administration du système éducatif.

Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT dénoncent ces suppressions d'emplois dans un contexte d'augmentation démographique. La « priorité au primaire » ne peut pas se faire par un redéploiement de moyens.

Elles demandent au gouvernement de renoncer à ce projet.

Les organisations FSU, UNSA-Education, SGEN-CFDT appellent les personnels de l'Éducation nationale à une journée de grève le 12 novembre prochain.

Elles appellent toutes les organisations syndicales de l'Éducation nationale à rejoindre cette action.

Du 29 novembre au 6 décembre 2018 : toute la Profession élira ses représentants !



À QUOI SERVENT LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ?

Tous les personnels de la Fonction Publique sont appelés à désigner leurs représentants à l'occasion des élections professionnelles qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre. L'occasion de voir apparaître des sigles qui vous sont peut-être inconnus : CAPA, CAPN, CTA, CTM... Pourquoi vote-t-on ?

En CT et en CAP, votez et faites voter SNES-FSU !

QUELLES SONT LES INSTANCES DANS LESQUELLES VONT SIÉGER CELLES ET CEUX POUR QUI VOUS ALLEZ VOTER ?

CT : Comité Technique



F.S.U.

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

Aux CT
je vote
FSU !

→ **Qu'est-ce que c'est ?** Il existe au niveau national (CTM), académique (CTA) et départemental (CTSD). Il a notamment pour compétences d'étudier et de se prononcer sur les moyens : postes de professeurs, de CPE, en vie scolaire, Psy-ÉN, mais aussi infirmières et assistantes sociales.

→ **Que font les élus de la FSU ?** Depuis 2014, le SNES-FSU a ainsi obtenu plusieurs dizaines de créations de postes de professeurs dans chaque département, autant de possibilités en plus pour muter pour les collègues et améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves. Au niveau académique, c'est grâce aux interventions répétées du SNES-FSU que le Recteur a dû faire la transparence sur les moyens alloués à l'Éducation Prioritaire. Le SNES siège au sein d'une délégation FSU (fédération de Fonctionnaires à laquelle appartient le SNES), ce qui permet de peser sur de nombreux dossiers. Ainsi la FSU, à force d'interventions répétées qu'elle a été la seule à mener, a pu faire avancer le dossier des conditions de travail des assistantes sociales.

Si certaines organisations syndicales font des CT une seule tribune politique et que d'autres n'interviennent sur aucun sujet, la FSU respecte le mandat pour lequel elle a été élue, à savoir défendre tous les personnels et faire avancer de nombreux dossiers. A

→ Alors, du 29 novembre au 6 décembre, votez pour les candidats de la FSU au CTM et au CTA.

CAP : Commission Administrative Paritaire

→ **Qu'est-ce que c'est ?** Elles existent au niveau national (pour les agrégés et pour le mouvement inter-académique) et au niveau académique (certifiés, mouvement intra-académique notamment). Elles examinent toutes les opérations de carrière.

→ **Que font les élus du SNES-FSU ?** Les commissaires paritaires, font un travail minutieux de vérification : il s'agit de s'assurer que les droits de tous les collègues sont respectés, et ainsi mettre en échec les tentations arbitraires de l'Administration.

Seuls les élus du SNES-FSU effectuent ce travail. Depuis 2014, ils ont été les seuls à avoir siégé dans TOUTES les commissions et groupes de travail. Les commissaires paritaires du SNES-FSU sont aussi les seuls à vérifier l'intégralité des opérations. Contrairement aux idées reçues, les CAP ne sont pas des chambres d'enregistrement : au contraire, les élus du SNES-FSU agissent pour que la situation des collègues s'améliore. Dans l'académie de Versailles, la pugnacité du SNES-FSU a permis des avancées notables sur le dossier de la hors-classe par exemple. Lors du dernier mouvement intra-académique, les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fait corriger près de 22% des barèmes, que l'Administration avait mal calculés. Autant de collègues qui ont vu leurs droits rétablis.

Le gouvernement ne cache plus sa volonté d'en finir avec le paritarisme, qu'il considère comme autant d'obstacles à la politique néo-managériale qu'il souhaite imposer (« Les encadrants doivent pouvoir avoir plus de leviers pour choisir leurs collaborateurs, les gratifier, les sanctionner le cas échéant »).

Les élections professionnelles doivent permettre d'envoyer un message clair au Ministre de l'Action public.

→ En décembre, pour défendre le paritarisme, pour que vos droits et vos carrières soient défendus au mieux, pour éviter l'arbitraire, pour gagner des avancées pour votre carrière, n'hésitez plus, votez pour les listes SNES-FSU en CAPN et en CAPA.

Aux
CAP
je vote
SNES !



Élections professionnelles : le vote sera électronique !

Pour participer, vous aurez besoin d'utiliser **votre boîte mail académique** (prenom.nom@ac-versailles.fr).

→ **Pour faire entendre votre voix, activez dès à présent votre messagerie !**

Tous les conseils pour activer votre messagerie, en augmenter sa capacité, rediriger les messages... sont sur notre site versailles.snes.edu.



Le SNES, pour agir ensemble

Ouvrir sa boîte mail professionnelle

Pour vous connecter à votre messagerie professionnelle, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.ac-versailles.fr/cid111424/messagerie-de-l-academie-de-versailles.html> puis cliquez sur le lien Webmail Agenda pour vous connecter à votre messagerie professionnelle.

Vous arrivez alors sur la page suivante :



- **Entrez votre nom d'utilisateur de la forme pnom**

Nom d'utilisateur : **première lettre du prénom suivi du nom** (éventuellement suivi d'un chiffre si le nom et l'initiale du prénom correspondent à plusieurs personnes. En cas de doute, demandez au secrétariat de votre établissement, qui doit en principe disposer de votre adresse email (l'adresse email étant de la forme pnom@ac-versailles.fr)

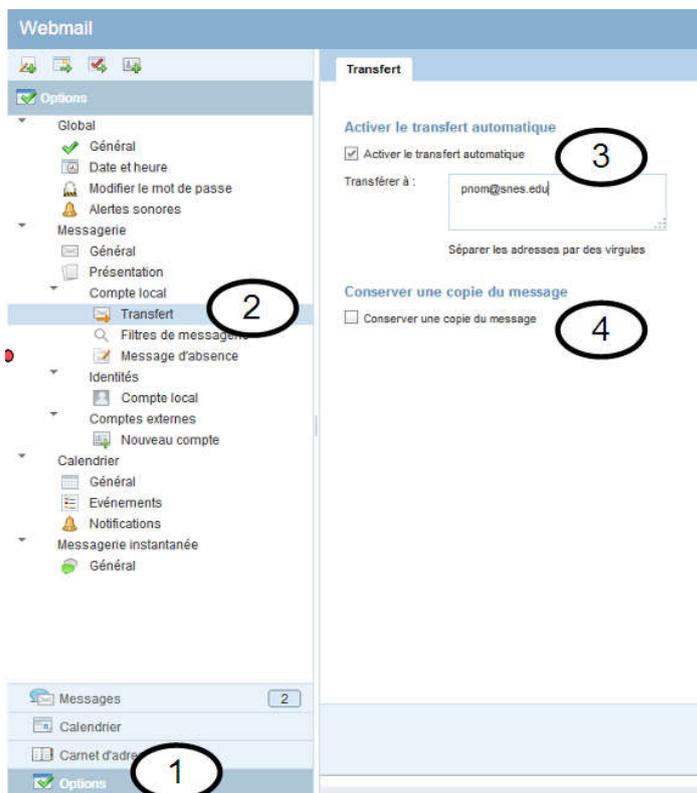
- **Entrez votre mot de passe**

- Si vous ne vous êtes jamais connecté à votre messagerie, **le mot de passe est par défaut le NUMEN.**
- Si vous vous êtes déjà connecté et que vous n'avez pas personnalisé le mot de passe, c'est également le NUMEN.
- **Si vous l'avez personnalisé, et que vous ne vous en rappelez plus**, il faut utiliser l'interface d'auto-dépannage [Macadam](https://bv.ac-versailles.fr/macadam/depannage) <https://bv.ac-versailles.fr/macadam/depannage> ou contacter la plate-forme d'assistance informatique CARIINA en ligne, via le portail d'application [Arena](https://id.ac-versailles.fr/arena/) : <https://id.ac-versailles.fr/arena/> (rubrique « Support et assistance ») ou par téléphone au 0820 36 36 36.

- **Validez en cliquant sur « connexion ».**

Rediriger vos messages vers une adresse personnelle

Pour pouvez également choisir de rediriger vos messages vers une adresse personnelle pour éviter d'avoir à consulter votre messagerie professionnelle. Ceci est possible en paramétrant votre messagerie professionnelle en suivant les étapes suivantes :



1. Cliquez sur « options ».

2. Sélectionnez l'onglet « transfert » dans le menu déroulant.

3. Cochez la case « Activer le transfert automatique » et entrez votre adresse personnelle valide.

4. Décochez la case « Conserver une copie du message » si vous ne souhaitez pas conserver de copie dans votre messagerie professionnelle. **Attention : si vous ne décochez pas cette case, pensez à faire régulièrement le « ménage » pour vider votre boîte.**

Dans votre messagerie personnelle, il est alors possible, une fois cette opération réalisée, de sélectionner

vos messages professionnels.

Augmenter la taille de votre boîte

Pour augmenter la taille de votre boîte professionnelle, rendez vous sur [Macadam](https://bv.ac-versailles.fr/macadam/depannage) : <https://bv.ac-versailles.fr/macadam/depannage>



Arrivé sur la page, vous cliquez sur le lien de la rubrique : « Je paramètre mon compte de messagerie ».

Vous vous connectez alors en utilisant les identifiants de votre messagerie académique.

Vous arrivez alors sur la page suivante :

1. Sélectionnez « quota mail ».

2. Cliquez sur « Je souhaite augmenter mon quota ».